

LE 1^{er} JUIN 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à **HUIS CLOS** tel que permis par l'arrêté numéro 2020-004 et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux. La Séance a lieu le **lundi 1^{er} juin 2020**, à **20 h** par voie d'audio et vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS PAR MOYEN DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les conseillers et conseillères : Donald Manconi (audioconférence), Clark Shaw (audioconférence), Alain Giroux (vidéoconférence), Shirley Roy (vidéoconférence), Anik Korosec (audioconférence) et Anselmo Marandola (vidéoconférence) formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce (vidéoconférence).

La directrice générale, Julie Boyer ainsi que la secrétaire-trésorière, Sarah Channell, sont aussi présentes par moyen de vidéoconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

2020-06-106

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-06-107

AUTORISATION DE TENIR LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'AUTORISER la tenue de la présente séance à huis clos et d'autoriser les membres du conseil et les officiers municipaux à y participer par voie d'audioconférence ou par vidéoconférence ;

D'AUTORISER l'enregistrement de la présente séance et sa publication sur le site internet de la municipalité pour que toute personne intéressée puisse la visionner.

ADOPTÉE

2020-06-108

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les gens à envoyer leurs questions par écrit directement à la municipalité ou de communiquer avec lui par téléphone.

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 238 CONCERNANT LES ANIMAUX

Avis de motion est donné par la conseillère Anik Korosec qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 238 CONCERNANT LES ANIMAUX** ;

La conseillère Anik Korosec dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 238 CONCERNANT LES ANIMAUX** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public, via le site internet de la Municipalité ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de Règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

2020-06-109

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE ET À CONSERVER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer la pérennité de certains de ses documents et que d'autres peuvent être détruits après les délais précisés et acceptés par les Archives Nationales du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la destruction et à l'archivage de certains documents ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a présenté la liste des documents à détruire et à conserver aux membres du conseil de la municipalité.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER la liste des documents à détruire et à conserver datée du 20 mai 2020 ;

D'AUTORISER la destruction des dossiers à détruire identifier sur cette liste.

ADOPTÉE

2020-06-110

TRAITEMENT DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES PENDANT LA DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur et décrété conformément à la *Loi sur la santé publique* a un impact sur le traitement des demandes ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la situation actuelle concernant la COVID-19 et suivant l'arrêté ministériel 2020-033, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens et qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité est suspendue ou remplacée ;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés ;

CONSIDÉRANT QUE la période estivale est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale et de toute dérogation qui serait déposée ;

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires au Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en ce qui concerne le remplacement du processus de consultation concernant une demande de dérogation mineure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées et analysées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure de consultation écrite prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée ;

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure ;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis à la Secrétaire-Trésorière, au bureau municipal ou par courriel au plus tard 15 jours après la publication de cet avis ;

QU'une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le Conseil Municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2020-06-111

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-01 : CONCERNANT LE LOT 5 318 031

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 5 318 031 afin de demander la possibilité de construire une résidence unifamiliale à 15 mètres du Lac Dawson plutôt qu'à 20 mètres tel que permis par la réglementation en vigueur, et ce, en raison de contrainte naturelle du terrain ;

CONSIÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin de discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit acceptée ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 5 mai 2020, conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE la parole habituellement donnée aux personnes présentes à l'assemblée a été remplacé par la consultation écrite ci-haut mentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a reçu aucun commentaire écrit concernant cette demande.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2020-01.

ADOPTÉE

2020-06-112

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-02 : CONCERNANT LE LOT 6 021 170

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 6 021 170, situé au 96 rue Sahara afin de demander la possibilité de construire un garage à 1.4 mètre des limites du lot plutôt qu'à 5 mètres tel que permis par la réglementation en vigueur. Les demandeurs sont aussi propriétaires du lot voisin ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 5 mai 2020, conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin de discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit acceptée sous réserve du dépôt d'un document officiel certifiant que les terrains seront unifiés ou fusionnés lorsque le terrain voisin appartenant aux mêmes propriétaires, portant le lot 6 021 169 sera libre d'hypothèque ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance.

CONSIDÉRANT QUE la parole habituellement donnée aux personnes présentes à l'assemblée a été remplacé par la consultation écrite ci-haut mentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a reçu aucun commentaire écrit concernant cette demande.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2020-02 conditionnellement au dépôt d'un document officiel certifiant que les terrains seront unifiés ou fusionnés lorsque le terrain voisin appartenant aux mêmes propriétaires, portant le lot 6 021 169 sera libre d'hypothèque.

ADOPTÉE

2020-06-113

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AIRRL - TRAVAUX DE CORRECTION DU PROFIL DU CHEMIN BRAEMAR ET DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC GRACE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux de correction du profil du Chemin Braemar et de la réfection du chemin du Lac Grace qui sont admissibles au Volet AIRRL du PAVL ;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité du Canton de Gore à faire réaliser les travaux selon les modalités établies ;

DE RECONNAITRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-06-114

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES TRAVAUX DE GAINAGE POUR LE PONCEAU DU CHEMIN STEPHENSON À L'ENTRÉE DU LAC ROBERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer des travaux de gainage pour le ponceau du chemin Stephenson à l'entrée du Lac Robert ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettent de renforcer le ponceau et d'enrayer les défauts que ce dernier peut présenter sans avoir à ouvrir la chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont considérés comme travaux de réhabilitation et non d'entretien ou de réparation étant donné que ces travaux ont un résultat équivalent au remplacement du ponceau ;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour lesdits travaux de réfection.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le directeur général adjoint de procéder à un appel d'offres sur invitation pour de gainage pour le ponceau du chemin Stephenson à l'entrée du Lac Robert ;

D'IMPUTER les frais relativement à ce projet au poste budgétaire « 03-310-02-000 : Affectation - chemin ».

ADOPTÉE

2020-06-115

OCTROI D'UN CONTRAT D'ARPENTAGE DU LOT 5 317 824 - TERRAIN MUNICIPAL DU PARC DU LAC BEATTIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire arpenter et délimiter les limites du lot 5 317 824 connues à titre du terrain du Parc Municipal du Lac Beattie ;

CONSIDÉRANT QUE faire arpenter le lot est nécessaire afin d'assurer le bon développement du parc ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par Sylvie Filion, Arpenteur Géomètre ainsi que la recommandation du directeur général adjoint.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour la pose de 5 repères d'arpentage ainsi que l'identification, par moyen de ruban, des limites du lot 5 317 824 à Sylvie Filion, Arpenteur Géomètre pour la somme de 25 000 \$ taxes en sus.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire « 03-310-32-000: AFF. - PROJET LAC BEATTIE »

ADOPTÉE

2020-06-116

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-03-058 MODIFIANT LA RÉOLUTION 2020-03-39

CONSIDÉRANT QU'à la suite des résultats d'appel d'offres sur invitation 2020-03, la municipalité doit procéder à un appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-03-39 autorisant l'appel d'offres public 2020-03 a été modifiée par la résolution 2020-03-058 afin de permettre un appel d'offres sur invitation ;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'abroger la résolution 2020-03-058 afin de maintenir l'autorisation de tenir un appel d'offres public.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy
APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER la résolution 2020-03-058.

ADOPTÉE

2020-06-117

DÉMISSION DE MONSIEUR JÉRÔME MERCIER À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jérôme Mercier, Inspecteur en urbanisme, a déposé sa démission à la directrice générale le 5 mai 2020.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux
APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

DE RECEVOIR la démission de monsieur Jérôme Mercier ;

DE REMERCIER monsieur Jérôme Mercier pour ses services au sein de notre organisation municipale.

ADOPTÉE

2020-06-118

CONFIRMATION DE LA DATE DE DÉPART DE MONSIEUR MAXIME ASSELIN

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-081 adoptée par le conseil concernant le report de la date de fin d'emploi de monsieur Maxime Asselin.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec
APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

DE CONFIRMER la date de départ de monsieur Maxime Asselin au 14 mai 2020 ;

DE SOUHAITER à monsieur Maxime Asselin du succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

2020-06-119

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en urbanisme est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Gore a publié une offre d'emploi pour pourvoir ce poste vacant.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola
APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Tyler Boyle à titre d'inspecteur en urbanisme pour une période d'un an, à raison de trente-cinq (35) heures par semaine et au salaire correspondant à l'échelé salariale établie pour un tel poste, et ce, à compter du 25 mai, 2020 ;

DE CONFIRMER QUE le poste est pour une durée d'un an, soit du 25 mai 2020 au 25 mai 2021 avec possibilité de prolongement ;

DE DÉSIGNER monsieur Tyler Boyle « inspecteur en urbanisme », « inspecteur en bâtiment » et « officier municipal » ;

DE NOMMER monsieur Tyler Boyle « fonctionnaire désigné » aux fins de l'application générale de tous règlements s'appliquant à la municipalité ainsi que la délivrance des permis et certificats ;

D'AUTORISER monsieur Tyler Boyle à émettre tout constat d'infraction requis aux termes des règlements s'appliquant à la municipalité ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer les conditions de travail de monsieur Tyler Boyle.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE MAI 2020

Durant le mois, nous avons délivré 32 permis comme suit :

- 6 permis de renouvellement de nouvelle construction ;
- 4 permis d'installation septique ;
- 2 permis de lotissement ;
- 20 certificats d'autorisation (dont 13 pour l'abattage d'arbre résidentiel).

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE MAI 2020

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de mai 2020.

2020-06-120

APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 1^{er} juin 2020 concernant les factures et les salaires payés au mois de mai 2020 et les factures à payer du mois de juin 2020.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

D'APPROUVER les comptes et les salaires payés pour le mois de mai 2020 et les comptes à payer totalisant 386 843.17 \$ et d'en autoriser le paiement ;

QUE le rapport daté du 1^{er} juin 2020 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les gens d'envoyer leurs questions directement à la municipalité.

2020-06-121

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 20 h 30.

ADOPTÉE.